

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Dépolluant Actif Respiration Fraîcheur - Action aromathérapie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / du mélange : Huile essentielle – Consommateur/professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur :

Sanibiose

12 porte du Grand Lyon – 01700 Neyron

Tel : + 33 (0) 04 51 26 16 30

Info@Sanibiose.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CLP n°1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP n°1272/2008

Pictogrammes de danger : -

Mention d'avertissement : -

Mentions de danger :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Indications complémentaires :

EUH 208 Contient : D-Limonène, Pinène, Menthe piperata. Peut produire une réaction allergique

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : Mélange

CAS: 68439-50-9 EINECS : - Reg.nr. : -	Laureth-X Eye Dam. 1, H318 ; Aquatic Acute, 1, H400 (M=1), Aquatic Chronic 3, H412	< 1%
CAS: 90028-48-1 EINECS : 289-839-3 Reg.nr. : -	Eucalyptus Dives Oil Flam Liq Cat 3, H226 ; Asp. Tox Cat. 1, H304; Skin Irrit. Cat 2, H315; Skin Sens Cat. 1, H317, Aquatic Chronic Cat. 2, H411 Contient: <5% Alpha Pinene (CAS 80-56-8). Flam Liq Cat 3, H226 ; Asp. Tox Cat. 1, H304; Skin Sens Cat. 1, H317, Aquatic Acute Cat. 1, H400 ; Aquatic Chronic Cat. 1, H410	< 0.5 %
CAS: 92201-64-4 EINECS : 295-995-3 Reg.nr. : -	Eucalyptus Radiata Oil Flam Liq Cat 3, H226 ; Asp. Tox Cat. 1, H304; Eye Irrit. Cat. 2, H319 ; Skin Irrit. Cat 2, H315; Skin Sens Cat. 1, H317, Aquatic Chronic Cat. 2, H411 Contient <14% Alpha-Terpineol (CAS 98-55-5). Eye Irrit. Cat. 2, H319 ; Skin Irrit. Cat 2, H315? <7% D-Limonène (CAS 5989-27-5). Flam Liq Cat 3, H226 ; Asp Tox, Cat. 1, H304; Skin Irrit Cat. 2, H315; Skin Sens Cat. 1, H317 ; Aquatic Acute Cat. 1, H400 ; Aquatic Chronic Cat. 1, H410. <5% Alpha Pinene (CAS 80-56-8). Flam Liq Cat 3, H226 ; Asp. Tox Cat. 1, H304; Skin Sens Cat. 1, H317, Aquatic Acute Cat. 1, H400 ; Aquatic Chronic Cat. 1, H410	< 0.6%
CAS: 8006-90-4 EINECS: 282-015-4	Menthe piperata Acute Tox. 4, H302 ; Eye Dam. 1, H318 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens 1, H317 ; Aquatic Chronic Cat. 2, H411).	< 0.35%
CAS: 8008-46-6 EINECS : 282-012-8 Index : -	Green Myrtle Essential Oil Flam. Liq. 3. H266 ; Asp Tox Cat. 1, H304 ; Eye Irrit. Cat. 2, H319 ; Skin Irrit Cat. 2, H315 ; Skin Sens Cat. 1, H317 ; Muta. 2. H341 ; Carc. 2. H351 ; Aquatic Acute. 1. H400 ; Aquatic Acute. 1, H410. Contient : >50% Pinenes. Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 3. H304 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Acute. 1. H400 ; Aquatic Acute. 1, H410. < 50%. D-Limonene (CAS 5989-27-5). Flam. Liq. 3, H226 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Acute. 1. H400 ; Aquatic Acute. 1, H410.	< 0.1%

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- Après inhalation excessive** En cas d'inhalation, placer le sujet à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
- Après contact avec la peau** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
- Après ingestion** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes et éliminer l'exposition.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Moyens d'extinction non-appropriés : l'eau en grand jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles..

5.3 Conseils aux pompiers :

Méthodes spécifiques : coordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage contaminée par le feu.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité).
En cas d'urgence, se référer à un secouriste.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température entre +5 à +30°C.

Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

Pas d'informations importantes disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : *Non nécessaire dans le cadre d'un usage normal.*

Protection des mains : *Non nécessaire dans le cadre d'un usage normal.*

Protection des yeux : *Non nécessaire dans le cadre d'un usage normal*

Autres remarques : *N.A.*

8.3 Contrôle d'exposition ambiante

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	<i>Liquide</i>
Couleur :	<i>Transparent</i>
Odeur :	<i>-</i>
Point de fusion :	<i>Non déterminé.</i>
Point d'ébullition :	<i>Non déterminé.</i>
Inflammabilité :	<i>Non inflammable.</i>
Limites d'explosion :	<i>-</i>
Point éclair :	<i>Non déterminé.</i>
Température d'auto-inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
Température de décomposition :	<i>Non applicable.</i>
pH :	<i>5.5</i>
Viscosité cinématique :	<i>Non déterminée.</i>
Solubilité :	<i>Soluble</i>
Coeff. de partage (n-octanol/eau)	<i>Non applicable (mélange)</i>
Pression de vapeur à 25 °C :	<i>Non déterminée.</i>
Densité / Densité relative	<i>1</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminée.</i>
Particules	<i>Non applicable</i>

9.2 Autres informations :

-

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique/conditions à éviter : *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : *Aucune réaction dangereuse connue.*

10.4 Conditions à éviter : *Stocker les récipients à température inférieure à 50°C. Ne pas exposer direct au soleil.*

10.5 Matières incompatibles : *oxydants forts et acides*

10.6 Produits de décomposition dangereux : *Aucun sous conditions normales.*

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité : non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : -

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Emballages non nettoyés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement :

ADR, IMDG, IATA Néant

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE : -

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation : -

Autorisations : -

Restriction d'utilisation : -

Autre réglementation de l'UE -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Mise à jour -

Méthode de classification

Méthode des composants (Annexe I du CLP)

Acronymes et abréviations :

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA International Air Transport Association

GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 Lethal concentration, 50 percent

LD50 Lethal dose, 50 percent

PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB very Persistent and very Bioaccumulative

Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H227 Liquide combustible

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.